



**L'ACTION CONTRE LES MINES
AVEC **HAMAP-HUMANITAIRE****



HAMAP
HUMANITAIRE

www.hamap-humanitaire.org

NOTRE VISION

La vision d'HAMAP-Humanitaire est celle d'un monde libre de mines, où chacun accède à l'eau potable, et où chaque famille peut vivre et bénéficier des ressources de son territoire dans des conditions sociales et environnementales qui permettent un avenir décent et protégé.

NOTRE ENGAGEMENT

HAMAP-Humanitaire travaille toujours avec des partenaires locaux, organisations de la société civile, élus municipaux, régionaux ou entreprises locales et s'attache à renforcer leurs compétences pour qu'ils puissent pleinement exercer leurs rôles et leurs responsabilités, et interagir ensemble pour la durabilité des projets et services mis en œuvre. HAMAP-Humanitaire favorise la coopération entre les territoires de différentes régions du monde, permettant ainsi l'échange d'expériences et la compréhension partagée des enjeux planétaires.

NOS VALEURS

HAMAP-Humanitaire place les populations bénéficiaires au cœur de ses interventions. L'association veille à prendre en compte dans les projets menés avec ses partenaires, tous les acteurs dans leur diversité et leurs besoins spécifiques : genre, âge, origine ethnique, afin de ne pas reproduire ou engendrer d'inégalités, particulièrement pour les femmes. Cela suppose de s'assurer de la présence de celles-ci dans les instances de décision.

Consciente des effets dévastateurs du changement climatique, HAMAP-Humanitaire initie des actions spécifiques et innovantes de protection de l'environnement dans ses projets, afin de permettre une préservation durable des ressources des communautés.

L'ACTION CONTRE LES MINES

La convention d'Ottawa, un engagement majeur des États

Signée en 1997, la Convention d'Ottawa fixe **une norme d'interdiction totale des mines antipersonnel**. L'article premier de la Convention interdit l'emploi, la mise au point, la production, le stockage et le transfert des mines antipersonnel. En la signant, les États s'engagent à réduire leurs stocks dans un délai de quatre ans et à dépolluer les zones minées de leur territoire dans un délai de dix ans. Mais si 162 États sont aujourd'hui signataires, seuls 28 ont finalisé leur programme de déminage et 134 peinent encore à atteindre leurs objectifs, tant la contamination des terres par les mines s'avère importante, complexe, et requiert des compétences et des financements importants.

Le mandat de HAMAP-Humanitaire

C'est dans ce cadre que l'ONG HAMAP-Humanitaire s'engage dans l'action contre les mines, avec un objectif clair : la sécurisation et la restitution des terres aux populations via **la sensibilisation des populations vulnérables, l'identification de zones contaminées, et la neutralisation puis la destruction des engins relevés**.

Si cette action en faveur de la stabilité et de la protection des individus peut être directement mise en œuvre sur le terrain auprès des bénéficiaires finaux, elle passe indirectement par un soutien aux mandats des États. Au regard du droit international en effet, tout État souverain et signataire de la convention d'Ottawa détient la charge de l'action antimines sur son territoire. Mais la contamination explosive impliquant une situation de conflit armé, en cours ou passé, ces États présentent majoritairement un développement économique et social fragile, rendant souvent nécessaire le soutien d'opérateurs extérieurs afin d'atteindre leurs engagements internationaux. L'intervention des acteurs privés et humanitaires peut alors apporter une expertise et une expérience spécialisée dans le domaine, dans des pays fragiles qui peuvent manquer à la fois de ressources et de connaissances techniques.

LES ACTEURS DE L'ACM

- **Ministère de la défense / Ministère des armées** : Primo-intervenant sur le déminage en situation de conflit ou d'urgence, neutralisation ou destruction des engins trouvés par divers intervenants.
- **Agence nationale de lutte anti-mines** : Organe délégataire de la lutte anti-mines dans le pays, et garant de la stratégie nationale. Compétences variables s'étendant de la coordination de l'ACM au contrôle et accréditation des acteurs intervenants ou encore à la capitalisation des informations relatives à la contamination explosive.
- **ONG** : Nationales ou internationales, elles soutiennent indirectement le mandat des agences de lutte anti-mines. Elles sont soumises aux directives des agences nationales, tout en s'assurant du respect des principes de non-lucrativité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance qui leurs sont propres.
- **Entreprises privées** : Prestataires privés, adressant leurs services aux institutions publiques et aux collectivités.

2

LA REMISE À DISPOSITION DES TERRES AU CŒUR DES ACTIVITÉS D'HAMAP-HUMANITAIRE

Une zone de terrain enregistrée comme zone suspectée dangereuse, peut être remise à disposition en suivant une logique en trois étapes :



L'ENQUÊTE NON-TECHNIQUE

Collecte et analyse de données via des entretiens avec les communautés et autorités, permettant d'éliminer ou de circonscrire les zones dangereuses. Elle permet de :

- Formuler des recommandations concernant la délimitation des zones soupçonnées dangereuses et des zones dangereuses confirmées ;
- Formuler des recommandations concernant le déclassement et/ou la réduction et/ou la dépollution ultérieure des zones ;
- Appuyer les processus d'établissement de priorités.



L'ENQUÊTE TECHNIQUE

Collecte et analyse réalisées au moyen d'interventions techniques appropriées, de données relatives à la présence, au type, à la distribution et à l'environnement d'une contamination. Elle permet de :

- Confirmer la présence d'engins explosifs et définir avec une plus grande précision la nature et l'étendue de leur distribution ;
- Favoriser, par leur analyse, la prise de décisions fondées et efficaces par les décideurs dans le cadre du processus de remise à disposition des terres ;
- Établir et préserver la confiance des parties prenantes, en particulier des communautés locales, dans la fiabilité des décisions qui sont prises.



LA DÉPOLLUTION

Elle consiste à localiser, marquer et enlever les mines terrestres et les restes explosifs de guerre. Cette opération est effectuée par des équipes de déminage spécialisées qui utilisent des techniques et des équipements de pointe pour assurer leur sécurité et celles des populations locales. Les équipes HAMAP-Humanitaire opèrent principalement via du déminage manuel, qui consiste à enlever ou neutraliser les explosifs à l'aide d'outils manuels et de détecteurs de métaux. Cette méthode est considérée comme la plus sûre, mais également la plus lente et la plus coûteuse. Le déminage peut également être fait à l'aide de moyens mécaniques. Les équipes HAMAP-Humanitaire sont ainsi formés, lorsque que cela est pertinent, à utiliser des machines blindées pour détecter et enlever les engins explosifs présents sur un terrain ou dans des bâtiments en ruine.

3 L'ÉDUCATION AUX RISQUES DES ENGINS EXPLOSIFS

HAMAP-Humanitaire considère l'éducation aux risques des engins explosifs (EREE) comme vecteur de lien communautaire et de réduction de la vulnérabilité des populations civiles. C'est pourquoi elle inclut systématiquement l'EREE à ses activités de remise à disposition des terres. Au fil des années, HAMAP-Humanitaire a gagné en expertise grâce aux différents projets, et a pu travailler de différentes manières en termes d'éducation aux risques. Lors de ces sessions, d'une durée de 15 à 45 minutes, les équipes formées à cet effet enseignent les cinq messages clés.

Les cinq messages clés

- l'identification des engins explosifs ;
- les effets des engins explosifs ;
- le marquage des zones dangereuses ;
- les comportements sûrs et dangereux en général et face à un engin explosif ;
- les mécanismes de signalement.



HAMAP-Humanitaire met un point d'honneur à l'adaptation de ses techniques de communication à son public. Ainsi, nos sessions sont dispensées selon différentes méthodes selon l'âge, le genre ou encore selon les activités de subsistance ou de loisirs des bénéficiaires, avec des approches variées et visuelles : dessins, marionnettes, immersion en 3D...

Enfin, les équipes de sensibilisation d'HAMAP-Humanitaire n'abordent jamais les sessions comme une présentation à sens unique, mais comme un espace de communication à double sens dans lequel les bénéficiaires sont impliqués et incités à partager leurs idées et contributions.



LES PROJETS ACM



Contribuer à rendre la région du Sinjar plus sûre par le déminage et la sensibilisation aux risques des engins explosifs, à travers le renforcement des capacités de l'ONG locale, Shareteah Humanitarian Organization (SHO)



IRAK

Dates

février 2023
-
février 2024

Bénéficiaires

82 287
personnes

Partenaire local

Shareteah
Humanitarian
Organization
(SHO)

Bailleurs

Centre de Crise et de
Soutien (CDCS) du
Ministère de l'Europe
et des Affaires
Étrangères et Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Budget

1 758 209 €

- Sessions d'éducation aux risques des engins explosifs (EREE) et évaluation des connaissances acquises ;
- Identification des zones contaminées en lien avec la communauté locale et mesure de l'impact de la dépollution ;
- Réalisation d'enquêtes techniques sur les zones suspectées ;
- Dépollution des zones contaminées et contrôle de la destruction des engins explosifs ;
- Analyse des lacunes et développement d'un plan de renforcement des capacités techniques du partenaire local ;
- Intégration croissante d'une équité de genre dans les équipes, notamment de déminage.

Assurer la sécurité de la population civile grâce au déminage et à l'éducation aux risques des engins explosifs dans la région de Nouadhibou



MAURITANIE

Dates

octobre 2022
-
janvier 2024

Bénéficiaires

118 167
personnes

Partenaire local

Programme National
de Déminage
Humanitaire et de
Développement
(PNDHD)

Bailleurs

Centre de Crise et de
Soutien (CDCS) du
Ministère de l'Europe
et des Affaires
Étrangères

Budget

1 666 998 €

- Déminage manuel des zones confirmées dangereuses selon les ordres de tâches de l'autorité nationale ;
- Destruction ou enlèvement des mines et des restes explosifs de guerre ;
- Sessions d'éducation aux risques des engins explosifs dans les écoles de Nouadhibou ;
- Diffusion de messages de sensibilisation par le biais d'une radio locale ;
- Formation initiale et remise à niveau du personnel de déminage manuel NEDEX ;
- Formation continue du personnel technique, des EOD, du management opérationnel et du contrôle de la qualité.



SÉNÉGAL

Sensibilisation aux risques des engins explosifs et identification des zones contaminées dans le département de Bignona

Dates

décembre
2023 -
décembre
2024

Bénéficiaires

135 000
personnes

Partenaire local

APIT-
Humanitaire

Bailleurs

Centre de Crise et de
Soutien (CDCS) du
Ministère de l'Europe et
des Affaires Étrangères

Budget

823 030 €



SYRIE

Projet d'action contre les mines au profit de la population et des personnes déplacées au Nord-est de la Syrie



Bénéficiaires

79 640 personnes

Budget

1 930 287 €

Bailleurs

Centre de Crise et de Soutien
(CDCS) du Ministère de l'Europe
et des Affaires Étrangères

LA GOUVERNANCE

HAMAP-Humanitaire est une association loi 1901 qui possède une organisation solide, lui permettant de respecter ses engagements et d'honorer ses valeurs. Elle se compose de :

- Le Conseil d'Administration
- Le comité d'éthique et d'impartialité
- L'équipe permanente en France (15 personnes)
- Un comité de passation des marchés
- Un comité d'audit interne
- 300 professionnels chez nos partenaires locaux



Martine GERNEZ
Présidente



Joël KAIGRE
Fondateur et
président d'honneur



Jean-Marie PAINTENDRE
Vice président



Patrice de CARNE
Secrétaire général



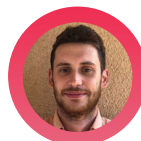
Luc MATRAY
Trésorier



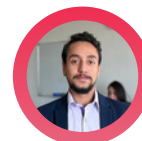
Nathalie DUPONT
Directrice Générale



Amina DAHANE
Responsable du
développement et
des partenariats



François Ropars
Chef de projets action
contre les mines



Zakaria ABBIOUI
Coordinateur pays
(Irak)



Gourdo Bocoum
Coordinateur pays
(Mauritanie)

NOUS CONTACTER

HAMAP-Humanitaire
221 avenue du président Wilson
93210 SAINT-DENIS

La Présidente : martine.gernez@hamap.org
La Directrice Générale : nathalie.dupont@hamap.org

ONG-HAMAP-Humanitaire



www.hamap-humanitaire.org

ENGAGEMENTS ET ÉTHIQUE

HAMAP-Humanitaire s'engage uniquement pour **des projets proposés par des partenaires locaux**, qui répondent à **une demande et des besoins bien identifiés des populations bénéficiaires**. Soucieuse de la cohérence et de la pérennité de son action, HAMAP-Humanitaire cherche toujours à établir **des relations étroites sur le long terme avec ses partenaires locaux**. HAMAP-Humanitaire a une logique d'accompagnement via un transfert de compétences aboutissant à **un renforcement de capacité des populations bénéficiaires**.

Consciente que ses actions pourraient la placer dans une position de pouvoir vis-à-vis des partenaires locaux et des populations bénéficiaires, HAMAP-Humanitaire a le souci de **toujours appliquer un processus de décision participatif et équitable**, en interne comme dans ses relations avec les partenaires. L'ONG s'engage, que ce soit dans le cadre de ses activités quotidiennes, ses projets de développement ou ses missions dans le monde, à veiller au mieux à ce que ses actions n'aient pas d'effets négatifs, collatéraux ou à long terme.

HAMAP-Humanitaire s'engage à **rendre compte de façon transparente** de l'ensemble de ses activités ainsi que de l'origine et de l'utilisation de ses financements, en mettant **une information fiable, complète, vérifiable et régulière** à la disposition du public et des différentes parties prenantes (membres, partenaires et bénéficiaires).

NOS PARTENAIRES PRIVÉS



NOS PARTENAIRES PUBLICS

